



Pension alimentaire à verser à mon père

Par **soso**, le **30/04/2009** à **12:00**

Bonjour,
Nous sommes 3 soeurs et nous nous inquiétons de l'avenir de notre père. Il a depuis, quelques années, un dossier de surendettement, travaille actuellement mais n'a pas de salaire fixe mensuel (commercial). Ses ressources sont minimales, et a beaucoup de difficultés à régler ses charges fixes.
Ma question est : sommes-nous dans l'obligation de lui verser une pension alimentaire? Lui seul peut faire cette demande, s'il le veut? Comment cela se passe-t-il? Sachant, que nous avons nous aussi des charges fixes (loyers, prêt...), nous ne pouvons l'aider.
De plus, le jour où malheureusement, il décèdera, serons-nous aussi obligées d'accepter son héritage, qui n'en n'est pas un puisqu'il n'a que des dettes, et serons-nous dans l'obligation de régler ses dettes?
Merci beaucoup, nous attendons très rapidement une réponse de votre part.